**DELIBERATION N° 7**

# Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
# Composition et désignation des membres

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*
*Nombre de conseillers en exercice : 39*
*Nombre de présents : 32*
*Nombre de votants :39*

**LE 3 JUILLET DEUX MILLE QUATORZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 juin 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n°6), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°13), M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël (à partir de la question 2 bis), M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

**Sont absents et excusés** : M. WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), Mme AUDIGOU Sabine, M. MENARD Joël (de la question n°1 à la question n°2), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard.

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°5), M. ELOY Frédéric à Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°12), Mme AUDIGOU Sabine à Mme BUICHE Marie-Luce, M. MENARD Joël à M. LANGLOIS Nicolas (de la question n°1 à la question n°2), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. CAREL Patrick, Mme CLAPISSON Paquita à Mme RIDEL Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Mme ANGER Elodie

…/…

M. Nicolas LANGLOIS, Adjoint au Maire, expose que l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants la création d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission a été instituée par la loi dite de "démocratie de proximité" du 27 février 2002 qui traite de la participation des habitants à la vie locale.

La création de cette instance répond aux objectifs suivants :

- créer de nouvelles relations avec les usagers des services publics locaux,
- prendre mieux en compte les attentes et les aspirations des usagers,
- améliorer la qualité et l'efficacité des services au travers notamment de l'examen de l'activité et de la qualité des services publics en liaison avec les associations d'usagers.

Présidée par le maire ou son représentant, la commission consultative des services publics locaux :

- examine chaque année les rapports annuels établis par les délégataires de service public ainsi que les bilans d'activité des services publics exploités en régie dotée de l'autonomie financière

- est obligatoirement consultée, pour avis, sur tout projet de délégation de service public, de contrat de partenariat et de création de régie dotée de l'autonomie financière avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

La commission consultative des services publics locaux de la Ville de Dieppe sera amenée à traiter notamment des services publics locaux suivants :

- l'exploitation et la gestion du stationnement payant en surface et en ouvrage (délégation de service public - délégataire : Vinci Park)

- l'exploitation du casino municipal (délégation de service public - (délégataire : Société Anonyme du Casino et des Bains de Mer (SA CBM)

- l'exploitation de l'équipement balnéaire "les Bains" (délégation de service public - délégataire : SNC Le Carré)

- l'exploitation du réseau d'eaux pluviales (contrat d'affermage - fermier : CFSP)

- la distribution publique d'électricité (concessionnaire : ERDF)

- la distribution publique de gaz naturel (concessionnaire : GRDF)

- le centre d'hébergement du domaine "les Roches" exploité dans le cadre d'une régie à simple autonomie financière

- la production et la livraison de repas assurées par la régie personnalisée "l'Assiette Dieppoise"

Cette instance comprend des conseillers municipaux désignés dans le respect de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante ; la règlementation n'en précisant pas le nombre.

En fonction des ordres du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**1/** de fixer le nombre de membres de la commission consultative des services publics locaux à DIX SEPT membres répartis comme suit :
- le Maire ou son représentant, Président de droit,
- 8 conseillers municipaux,
- 8 représentants d'associations locales;

**2/** au regard de la composition de l'assemblée délibérante et dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, d'arrêter la pondération suivante :
- liste "Tous pour Dieppe / Dieppe pour Tous" : 6 conseillers municipaux1
- liste "Dieppe au Coeur" : 1 conseiller municipal
- liste "Unis pour Dieppe" : 1 conseiller municipal

**3/** de procéder à la désignation des 8 conseillers municipaux et à la nomination des 8 représentants des associations locales, par un vote à main levée.

**Sont désignés à l'unanimité :**

**<u>- Les huit conseillers municipaux suivants</u> :**

- **Nicolas LANGLOIS, Lucien LECANU, Patricia RIDEL, François LEFEBVRE, Patrick CAREL (Groupes des « Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe »), et Florent BUSSY (« Dieppe Ecologique et Solidaire »),**
- **Michel PETIT (Groupe « Dieppe au Coeur »)**
- **Bernard BREBION (Groupe « Unis pour Dieppe »)**

- **<u>Les représentants des associations locales suivants</u> :**

- **Nicole MENAGER, Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (UNRPA)**
- **Christine BOULIER, Association « Droit à l'énergie »**
- **André HAMEL, Cercle « Mers et Marines »**
- **Sébastien LEGER, Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)**
- **François PINOT, Caisse Mutuelle complémentaire et d'action sociale de Haute Normandie EDF(CMCAS)**
- **Didier MARCHAND, Confédération Nationale du Logement (CNL)**
- **Stéphane COMBOT, Syndicat STUD**
- **Sébastien GAMBELIN, Club Municipal de Natation de Dieppe (CMND)**

**4/** de charger, par délégation, M. le Maire ou son représentant de saisir la commission consultative, pour avis, sur les projets de délégation de service public, de contrat de partenariat et de création de régie dotée de l'autonomie financière.

Cette saisine sera opérée par convocation écrite adressée aux membres dans le délai de cinq jours francs avant la date de la réunion de la commission.

***Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.***

**Pour extrait certifié conforme au registre**
**Le Maire de la Ville de Dieppe,**
**Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application**
**de la loi du 2 mars 1982 modifiée**
**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire